

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le vingt quatre du mois de mars à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le dix huit mars deux mille vingt-deux, s'est réuni au Météore à Annecy (Meythet) en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

29 MARS
2022

Déposée en
Préfecture le

29 MARS
2022

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Vanessa BRUNO, Pierre BRUYERE, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Marie-Luce PERDRIX, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Nicole BLOC à Martine COUTAZ, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Guillaume TATU, Noëlle DELORME à Gilles ARDIN, Elisabeth EMONET à Gérard PASTOR, Pierre GEAY à Christian PETIT, Fabien GERY à Samuel DIXNEUF, Marion LAFARIE à Charlotte JULIEN, Elisabeth LASSALLE à Roland DAVIET, Christiane LAYDEVANT à Bilel BOUCHETIBAT, Pierre-Louis MASSEIN à Alexandre MULATIER-GACHET, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Tony PESSEY à Thomas MESZAROS, Yannis SAUTY à Benjamin MARIAS, Bénédicte SERRATE à Eric PEUGNIEZ

Etaient excusés

Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT, Christophe PONCET

Aurélien MODURIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES - APPROBATION

Gilles FRANÇOIS, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET).

Le schéma directeur des énergies, action n° 49 du PCAET du Grand Annecy a pour objectif de trouver des solutions concrètes pour :

- développer les réseaux de chaleur ;
- développer les énergies renouvelables ;
- sortir du fioul ;
- développer les énergies alternatives pour les transports ;
- diminuer la précarité énergétique ;
- intégrer la question de l'énergie dans les projets d'aménagement.

I - Démarche d'élaboration

Le schéma directeur des énergies est le fruit d'une démarche partenariale qui s'est déroulée sur l'année 2021. La première étape a eu lieu le 26 février 2021 avec une réunion partenariale qui a permis d'approfondir le diagnostic de territoire du Grand Annecy. Le 1^{er} avril, ce diagnostic a été complété par un comité de pilotage ouvert aux usagers pour se focaliser sur les réseaux de chaleur de la ville d'Annecy. La 3^{ème} étape a eu lieu le 8 avril 2021, à l'occasion d'un séminaire autour de huit ateliers de travail qui ont permis de recueillir des propositions sur la manière de :

- développer les réseaux de chaleurs ;
- développer les bornes électriques, stations GNV et hydrogène ;
- agir pour sortir du fioul ;
- diminuer la précarité énergétique ;
- développer les énergies renouvelables thermiques dans le bâti ;
- développer la méthanisation ;
- développer les énergies renouvelables électriques ;
- mieux prendre en compte l'énergie dans les projets d'aménagement.

Le 4^{ème} temps d'échange organisé le 20 mai 2021 s'est focalisé sur le développement des réseaux de chaleurs pour la ville d'Annecy.

Afin de compléter cette démarche participative, du 15 avril au 15 juin 2021, le Grand Annecy et la Ville d'Annecy ont lancé un appel à contributions pour :

- collecter des informations plus précises sur des études, des initiatives et projets portés par des acteurs ;
- mettre en valeur les engagements des acteurs sur des actions qu'ils prévoient de mettre en œuvre sur le territoire.

67 contributions de 20 acteurs du territoire ont été déposées. Elles ont été prises en compte pour l'élaboration du schéma et aideront à mettre en œuvre les actions de la feuille de route.

Le dernier temps d'échange a eu lieu le 9 décembre 2021. Au terme d'une année d'élaboration avec

l'ensemble des partenaires du territoire, cette réunion a permis de présenter et d'échanger sur les points suivants :

- les enjeux du territoire à l'horizon 2030 ;
- le plan d'actions pour répondre à ces enjeux ;
- les modalités de mise en œuvre et de suivi.

Au final, plus de 180 personnes ont participé à l'élaboration du schéma directeur des énergies.

II – Objectifs et enjeux à l'horizon 2030

Les enjeux pour le territoire du Grand Annecy sont présentés suivant les trois vecteurs énergétiques. Ils répondent à l'objectif fixé dans le PCAET de doubler la production d'énergies renouvelables entre 2015 et 2030.

Les enjeux pour le vecteur électrique sont de :

- mobiliser 20% du potentiel solaire photovoltaïque du territoire dont 90% sur le bâti et 10% en ombrières et de ne pas développer de solaire photovoltaïque au sol ;
- passer de 90 points de recharge électrique ouverts au public pour les véhicules électriques à environ 1000 ;
- développer modérément l'hydroélectricité ;
- ne pas développer l'éolien.

Les enjeux pour le vecteur gaz sont de :

- doubler la production de biogaz par rapport à celle de 2019 avec 2 à 3 méthaniseurs supplémentaires.
- passer de 1 station GNV ouverte au public à environ 5.
- ne pas développer le réseau de gaz.

Les enjeux pour le vecteur chaleur sont de :

- sortir du fioul en le substituant par des solutions individuelles et collectives d'énergies renouvelables (chaudière biomasse, pompes à chaleur géothermiques, solaire thermique...).
- augmenter de 60% la production de chaleur par les réseaux de chaleur avec au minimum 60% d'EnR&R (bois, eau tempérée...). Cette augmentation se fera à plus de 90% sur la ville d'Annecy.

Le document annexé, nommé « scénarisation à l'horizon 2030 » présente les objectifs et enjeux du territoire.

III – La feuille de route

Pour atteindre les objectifs définis précédemment, la feuille de route propose neuf projets phare à mettre en œuvre d'ici trois ans, explique les engagements des collectivités d'ici 2030 et présente trois dispositifs structurants à mettre en place pour accompagner les communes, les particuliers, les copropriétés et les entreprises.

Projets phare d'ici 3 ans

Pour développer l'énergie photovoltaïque :

- chaque commune réalisera au moins un projet photovoltaïque sur son patrimoine ;
- la Ville d'Annecy installera au moins 1500 m² d'ombrières photovoltaïques sur ses parkings ;
- le Grand Annecy facilitera l'installation de 6MWc (mégawatt-crête) sur les grandes toitures et parkings des entreprises.

Pour développer les réseaux de chaleur :

- la Ville d'Annecy étendra les réseaux de chaleur de Seynod et de Novel ;
- la Ville d'Annecy lancera la réalisation d'un réseau de chaleur sur Annecy-le-Vieux ;
- le Grand Annecy aidera au lancement d'un réseau de chaleur sur une autre commune du territoire.

Pour développer le biogaz, le Grand Annecy aidera le lancement d'un nouveau méthaniseur.

Pour développer des alternatives au pétrole dans les transports :

- le Syane finalisera le schéma directeur des installations de recharges pour les véhicules électriques (SDIRVE) et débutera sa mise en œuvre avec les communes et le Grand Annecy ;
- le Grand Annecy et les communes établiront un plan de développement des stations GNV et aideront la création d'une nouvelle station GNV.

Engagements des collectivités d'ici 2030

Les collectivités doivent montrer l'exemple. Les actions suivantes doivent être mise en place d'ici 2030 :

- plus aucun bâtiment communal et intercommunal ne sera chauffé au fioul en 2030 ;
- les communes et le Grand Annecy installeront des panneaux solaires sur 20% de leur potentiel solaire (parking + bâtiment) ;
- le Grand Annecy définira une obligation de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments neufs dans le futur PLUiHMB ;
- les communes développeront des réseaux de chaleur. Près de 60 GWh supplémentaires sur la commune d'Annecy et 1 à 7 GWh supplémentaires sur les 33 autres communes de l'agglomération ;
- des actions seront mises en œuvre pour mieux exploiter les forêts et produire du bois énergie des forêts du territoire ;
- plus un véhicule ne sera au diesel dans les flottes communales de la SIBRA et du Grand Annecy d'ici 2030 (sauf matériel très spécifique ou de secours) ;
- les projets d'aménagement portés par les communes ou l'agglomération seront exemplaires en matière d'énergie (bâtiments passifs ou à énergies positives, non développement des réseaux de gaz et du fioul) ;
- les communes (les CCAS), le Département, le Grand Annecy et les fournisseurs d'énergie contribuant au fonds de solidarité pour le logement (FS) mettront en place des actions afin d'améliorer l'utilisation des dispositifs existants pour diminuer la précarité énergétique.

Dispositif d'accompagnement des communes et du secteur public

Pour accompagner les communes dans la réalisation de leurs projets, le Syane propose un service de conseil en énergie et un accompagnement pour les projets d'énergie renouvelable. Afin d'appuyer cette dynamique, le Grand Annecy a adhéré au Syane en 2021.

Le Grand Annecy et l'ADEME aideront financièrement les études et les investissements pour les projets d'énergie renouvelables thermiques des collectivités et du secteur public.

Le Grand Annecy mettra en place des actions de sensibilisation, de conseil et d'échange auprès des partenaires publics.

Dispositif d'accompagnement pour les particuliers et les copropriétés en lien avec le dispositif « J'éco rénove mon logement »

Pour accompagner les particuliers et les copropriétés, en lien avec le service « *J'éco rénove mon logement* », le Grand Annecy mettra en place :

- un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les particuliers et les copropriétés dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur ;
- des aides aux études et à l'investissement pour sortir du fioul et le remplacer par des énergies renouvelables ;
- des aides aux études pour le solaire photovoltaïque ;
- un dispositif clef en main pour la mise en œuvre du solaire photovoltaïque sur les toitures et parkings des copropriétés.

Dispositif d'accompagnement pour les entreprises en lien avec le centre de ressource de Saint-Jorioz « Quai 225 »

Pour accompagner les entreprises en lien avec « Quai 225 », le Grand Annecy mettra en place un service pour sensibiliser, conseiller, accompagner les entreprises dans les domaines du solaire thermique, solaire photovoltaïque, sortie du fioul, pompes à chaleur, bois énergie, raccordement au réseau de chaleur.

Le Grand Annecy et l'ADEME aideront financièrement les études et les investissements pour les projets d'énergie renouvelables thermiques des entreprises.

Pour développer le photovoltaïque, le Grand Annecy recherchera des entreprises pouvant mettre à disposition des toitures ou des parkings. Après appel à manifestation d'intérêt (AMI), le Grand Annecy mettra en relation les entreprises avec des tiers investisseurs photovoltaïques.

Pour développer la méthanisation, il est proposé de créer un « club méthanisation », dans le but d'affiner les lieux potentiels d'installation. Cela se fera en lien avec la direction départementale des territoires (DDT) qui travaille déjà sur ce sujet. Le Grand Annecy sera ensuite facilitateur pour accompagner les porteurs de projet.

En cohérence avec le schéma de développement des stations GNV présenté précédemment et du SDIRVE, le Grand Annecy sera facilitateur pour accompagner les porteurs de projet.

Le document annexé, nommé "feuille de route" présente les actions du schéma directeur des énergies.

Les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette feuille de route sont inscrits au plan climat air énergie territorial. Les dépenses d'investissement seront suivies dans le cadre de la mise en œuvre et des révisions régulières de la programmation pluriannuelle des investissements.

IV - Pilotage et suivi

Le suivi et l'évaluation du SDE se fera dans le cadre du PCAET. Il sera piloté par le vice-président en charge de la qualité de l'air, de la transition énergétique et écologique et le conseiller délégué en charge de l'énergie. Un comité de pilotage réunira les élus communautaires concernés.

Les actions sont dotées d'indicateurs de suivi et sont intégrées dans le tableau de bord de suivi du PCAET.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver le SDE et les annexes de la présente délibération ;
- d'autoriser la Présidente à signer tous les documents et entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 92

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a horizontal line extending to the right.

Sébastien LENOIR.